

ALGINATE DE SODIUM

01 / IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES

Code produit	SPALGS100
Formats disponibles	SPALG20 · 20 g · LDPE90 SPALG50 · 50 g · LDPE90 SPALGS100 · 100 g · LDPE90 SPALG200 · 200 g · LDPE90 SPALGS200 · 200 g · LDPE90 SPALG500 · 500 g · LDPE90 SPALG1000 · 1 kg · LDPE90
Origine	Espagne
Pays d'emballage	Italie

Le produit

Épaississant et stabilisant naturel extrait d'algues brunes, en poudre beige-blanc, inodore et sans saveur, soluble dans l'eau chaude et froide. Forme un gel avec du calcium.

Ingrédients

100% Alginate de sodium (E401)

Utilisation

Emploi et dosage	Additif alimentaire pour l'industrie alimentaire. Dosage 0,2% - 3% selon le produit final
-------------------------	---

Conservation et emballage

Durée de conservation	24 mois à partir de la date de production.
Conditions de conservation	Conserver soigneusement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans le contenant d'origine. Garder éloigné des aliments ou aliments pour animaux et des boissons.
Matériaux de l'emballage	Sachet : LDPE90 ; étiquette : PAP22

Indications environnementales

PLASTIQUE. Vérifiez les dispositions de votre commune. Il est déclaré que les matériaux utilisés pour l'emballage du produit sont conformes aux réglementations de l'Union Européenne, et aptes au contact direct avec les aliments. La déclaration de conformité originale est disponible sur demande.

Déclarations

NON-OGM : le présent produit ne contient pas, n'est pas constitué et n'est pas obtenu à partir d'organismes génétiquement modifiés, conformément au Règlement CE 1829/2003 et au Règlement CE 1830/2003 et modifications ultérieures. Produit non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

PESTICIDES ET CONTAMINANTS : conforme au Règlement CE 396/2005 pour les teneurs maximales en résidus (LMR) de pesticides et au Règlement UE 915/2023 pour la présence de métaux lourds, mycotoxines et contaminants de processus.

CRITÈRES DE PURETÉ : L'additif E401 est conforme au Règlement UE 231/2012.

SANS GLUTEN : conformément au Règlement CE 828/2014, il peut être étiqueté comme « Sans gluten » puisque le produit peut contenir des contaminations accidentelles de gluten jusqu'à un maximum de 20 mg/kg

ALGINATE DE SODIUM

02 / VALEURS ET SPÉCIFICATIONS

Informations nutritionnelles pour 100 g

Paramètre	Valeur
Énergie (kJ)	837
Énergie (kcal)	200
Lipides (g)	0,0
dont saturés (g)	0,0
Glucides (g)	50
dont sucres (g)	0,0
Fibres (g)	39
Protéines (g)	4,9
Sel (g)	18

Analyses et paramètres spécifiques

Catégorie / paramètre	Spécification	Unité	Méthode
Chimico-physiques Viscosité	500 ± 100		
Chimico-physiques Perte au séchage	$\leq 15,00$	%	
Chimico-physiques pH	$7,5 \pm 1,5$		
Chimico-physiques Granulométrie (<180 μm)	≥ 95	%	
Chimico-physiques Granulométrie (<250 μm)	≥ 98	%	
Métaux lourds Plomb	< 5,0	ppm	
Métaux lourds Arsenic	< 3,0	ppm	

Catégorie / paramètre	Spécification	Unité	Méthode
Métaux lourds Cadmium	< 1,0	ppm	
Métaux lourds Mercure	< 1,0	ppm	
Microbiologiques Décompte total bactérien	< 5000,0	UFC/g	
Microbiologiques Levures et moisissures	< 500,0	UFC/g	
Microbiologiques E. coli	Absent/5g		
Microbiologiques Salmonella	Absent/25g		

ALGINATE DE SODIUM

03 / ALLERGÈNES

Allergènes et produits dérivés

Trois informations distinctes : présence dans le produit, présence dans l'établissement et risque de contamination croisée. « À vérifier » n'indique pas l'absence.

Catégorie	Dans le produit	Dans l'établissement	Risque de contamination croisée
Céréales contenant du gluten	Non	Non	Non
Crustacés	Non	Non	Non
Œufs	Non	Non	Non
Poisson	Non	Non	Non
Arachides	Non	Non	Non
Soja	Non	Non	Non
Lait (y compris lactose)	Non	Oui	Oui
Fruits à coque	Non	Non	Non
Céleri	Non	Non	Non
Moutarde	Non	Non	Non
Graines de sésame	Non	Non	Non
Anhydride sulfureux et sulfites	Non	Non	Non
Lupins	Non	Non	Non
Mollusques	Non	Non	Non

Peut contenir des traces de LAIT en raison de l'emballage dans un établissement qui traite du lait et des dérivés.

Catégories de l'annexe II du Règ. UE 1169/2011. Pour les céréales et les fruits à coque, les espèces et éventuelles exemptions doivent être précisées dans les notes. Pour les sulfites, l'évaluation fait référence au seuil applicable exprimé en SO₂.

Informations complémentaires

Les indications figurant dans la présente fiche, bien qu'exactes et rédigées au mieux de nos connaissances actuelles, sont fournies à titre informatif uniquement et dégagent la société Gioia Group s.r.l. de toute responsabilité quant à une utilisation incorrecte du produit en question.